



VERSAILLES Compte-rendu du **COMITE TECHNIQUE SPECIAL ACADEMIQUE (CTSA)** académie de Versailles réuni le jeudi 15 février 2018 de 14h30 à 17h

Périmètre de compétence : les personnels non enseignants des services académiques : rectorat et les 4 DSDEN du 78, 91, 92 et 95

Participants : - Pour l'administration :

M. PELAT, SG ; Mme GALY, Secrétaire générale adjointe, Mme PILI, SG de la DSDEN du 91; Mme MEUDEC, chef de la DOS, Mme LE PALEC, Adjointe au chef de la DAPAOS ; Mme BERNARD, Adjointe au chef du SPR

Pour les OS, représentants titulaires et suppléants : SNASUB-FSU, FO, UNSA et Sgen-CFDT

1- Préparation de la rentrée 2018

1.1 Organisation des services académiques

- a) Transfert définitif de la gestion du service académique du chômage à Pôle Emploi à partir de la RS 2018

Ce service est passé de 7 à 3 emplois à la RS 2017 et ne comptera plus qu'un emploi de catégorie B à la RS 2018. Celui-ci rejoindra le service de la Coordination académique paye (rattachée au Secrétariat général) qui aura les missions suivantes :

- Etre le référent chômage de l'académie auprès de Pôle Emploi
- Accompagner et former les services de personnel sur les attestations employeur
- Vérifier les factures émises par Pôle Emploi

M. PELAT salue le travail qui a été fait par les trois personnes en charge du service chômage au cours de l'année 2017-2018.

- b) Gestion des psychologues de l'Education nationale (PSYEN)

A la RS 2018, ces 400 personnels seront gérés sur un seul site académique et non dans les 4 DSDEN.

- c) Projet de création d'un service d'appui aux ressources humaines élargi pour rapprocher les services existants suivants :

- Le Service d'appui aux ressources humaines (SARH)
- Le Service académique pour l'insertion des personnes handicapées (SAIPH)
- Les conseillères mobilité carrière et la psychologue du travail aujourd'hui rattachées au Secrétaire général adjoint-DRH

Un poste d'administrateur (catégorie A+) a été créé depuis début 2018 pour être l'Adjoint du DRH. La fiche de poste a été publiée et la procédure de recrutement est en cours. Ses missions concerneraient la gestion et la formation des personnels contractuels, notamment les 4 000 enseignants (dont 600 dans le 1^{er} degré) recrutés avec ce statut, le Service informatique des ressources humaines (SIRH), la préparation des élections professionnelles de décembre 2018.

M. PELAT a accepté que l'académie de Versailles soit une académie test pour une simulation de ces élections à la demande de la DGRH du ministère.

d) Pôle formation

Monsieur le Recteur a souhaité inverser la construction de l'offre de formation. Elle est aujourd'hui définie au niveau académique, d'en haut, alors qu'il faudrait plutôt identifier les besoins de formation au sein des services et des EPLE. L'équipe de formation devra être ajustée pour correspondre à ces nouveaux besoins.

1.2 Schéma d'emplois administratifs à la RS 2018

a) Suppression de 8 emplois administratifs avec la répartition suivante :

- BOP 141 : - 3 pour les EPLE
- BOP 214 : - 5 pour les services académiques

- EPLE

Ces suppressions en EPLE interviendront alors que deux nouveaux lycées seront ouverts à la RS 2018 dans le 92: un à Boulogne-Billancourt et un à Courbevoie (au statut de lycée international), celui-ci étant en fait un déplacement sur un nouveau site du lycée Aubrac existant dont les effectifs sont amenés à croître.

Commentaire du présent rédacteur du CR :

Cependant, comme cela a été évoqué dans les questions diverses, de nombreux enseignants en reconversion sont affectés sur des postes administratifs en surnombre dans les EPLE et les services académiques avant d'être détachés sur des postes administratifs. Ce dispositif peut atténuer l'impact des 3 suppressions de postes en EPLE.

-Services académiques

M. PELAT propose de répartir la suppression des 5 postes administratifs pour moitié entre les services du rectorat (2,5) et ceux des DSDEN (2,5).

Les pistes actuelles sont les suivantes :

Rectorat : - 2 postes au service chômage dont les missions sont transférées à Pôle Emploi, -0,5 poste restant à trouver. M. PELAT a demandé à M. BOUCHER-CHAPUY, Secrétaire général adjoint d'étudier l'évolution des postes autour de son pôle, dont la DACES, du fait du renouvellement d'un chef de service.

DSDEN : le regroupement de la gestion des PSYEN sur un seul site académique permettrait de supprimer en moyenne un demi-poste dans chaque DSDEN, l'une d'entre elle devant faire l'effort d'en supprimer un entier. Chaque secrétaire général de DSDEN doit apprécier où et comment doit être réalisé cet ajustement.

M. PELAT, achevant sa 3^{ème} année de Secrétaire général de l'académie de Versailles, a une meilleure vue de la situation que lors de sa prise de fonction. Il souhaite impliquer les équipes concernées par les suppressions de postes dans la redéfinition de leurs missions.

Ces propositions de suppressions seront examinées au CTA de mars 2018 et une autre réunion du CTSA sera fixée d'ici avril pour les préciser.

b) Plan de requalification de postes dans la filière administrative

8 postes d'agents de catégorie C seront requalifiés en B (SAENES) à la RS 2018 au bénéfice des lauréats de concours interne ou de promus par liste d'aptitude qui seront maintenus sur leur poste d'origine : pas d'obligation de mobilité en changeant de corps

2- Mise en œuvre du RIFSEEP filière ITRF

Le document de référence établi par la DAPAOS.

3- Mise à jour du règlement intérieur du rectorat

Questions diverses

Le règlement intérieur de la DSDEN du 91 sera bientôt présenté au CTSA.

Un séminaire sur le numérique est prévu sur le plateau de Saclay le 21 mars 2018 avec 200 personnes invitées. M. PELAT nous invite à y participer.

Mme GUILLOU, représentante de FO, demande que le nombre d'enseignants reclassés sur des postes administratifs soit communiqué par la DAPAOS selon leur statut : détachés ; en surnombre...

Fait à Versailles le 23/02/2018, Luc Thirriot, représentant au CTSA pour le Sgen-CFDT